

ANNEXE - CONDITIONS COMPLÉMENTAIRES FORMATION

1. **Couverture de la formation** Philips assurera la formation aux applications, tant initiale que continue (« **formation** »), ainsi que d'autres services pédagogiques, comme convenu dans le Contrat.
2. **Exclusions** La formation ne comprend pas (a) la formation technique à l'entretien ou au diagnostic ou (b) la formation aux applications cliniques sur du matériel ou des logiciels non installés ou fournis par Philips.
3. **Planning** La formation doit être planifiée au moins quatre (4) semaines à l'avance, à l'exception de la formation en ligne et sauf accord contraire. Toute modification de la formation prévue doit être communiquée par écrit à Philips au moins deux (2) semaines avant la date prévue.
4. **Présence** Philips assure la formation du nombre de collaborateurs du client (« **participants** ») pour la formation spécifiée dans le Contrat dès que des places sont disponibles. Les participants doivent satisfaire aux exigences minimales d'admission spécifiées dans le programme de formation, remplir toutes les conditions connexes avant d'être admis à la formation et peuvent devoir signer ou confirmer la liste de contrôle de sécurité de Philips avant de participer à la formation. Le client est responsable de s'assurer que tous les étudiants participants ont signé la liste de présence à la fin de la formation.
5. **Lieu du cours** La formation peut être dispensée dans les locaux de formation de Philips, sur le(s) site(s) du client tel(s) que décrit dans le présent contrat (« **site(s)** »), par une formation en ligne ou à distance, ou dans un lieu tiers déterminé par Philips.
6. **Options de paiement**
 - 6.1. **Points de formation.** Si le client a acheté des points de formation ou un crédit de jours d'application, le solde d'ouverture du compte sera précisé dans le contrat. Lorsque le client demande des services de formation, le solde du compte est réduit du prix de la formation souhaitée par participant. Si le solde du compte est à zéro, le client peut réapprovisionner le compte ou demander un service de formation et en payer le prix en vigueur à cette date, publié par Philips pour la formation. Les points de formation expirent comme indiqué dans l'offre ou en cas de résiliation du présent contrat, et les points de formation pour le solde du compte ne peuvent pas être transférés et ne sont pas remboursables.
 - 6.2. **Achat direct de formation ou d'autres services pédagogiques** Le client peut acheter une formation individuelle ou d'autres services pédagogiques selon les tarifs en vigueur à ce moment-là chez Philips.
7. **Déplacements** Les frais de déplacement de Philips pour toutes les formations organisées sur le site du client sont inclus dans le prix figurant dans l'offre correspondante. Sauf indication contraire dans l'offre, tous les frais de déplacement et d'hébergement encourus par le ou les participant(s) sont à la charge du client.
8. **EXCLUSION DE GARANTIE** PHILIPS NE GARANTIT NULLEMENT QU'UN PARTICIPANT RÉUSSIRA AUX COURS DONNÉS (OU UNE PARTIE DE CEUX-CI) OU QUE LA FORMATION AURA POUR CONSÉQUENCE QUE LE PARTICIPANT SERA QUALIFIÉ OU À MÊME DE COMMANDER LE SYSTÈME.

Version juillet 2020